



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, LE 21 SEPTEMBRE.

Il est arrivé cette nuit un courrier extraordinaire de Naples, au ministère des affaires étrangères. Il apportait dit-on, une réponse à la note adressée par le cabinet français, au sujet de la demande d'intervention que le roi de Naples aurait faite à l'Autriche. Le cabinet napolitain aurait dit ou répondu qu'il n'avait jamais fait une pareille demande à l'Autriche et qu'il n'avait jamais pensé avoir besoin d'une intervention étrangère, pour rétablir l'ordre dans les parties du royaume qui étaient agitées. D'ailleurs il paraît que tout est rentré dans l'ordre et qu'il s'agit seulement désormais de punir les coupables et d'exercer une surveillance plus active sur la Sicile.

Un journal du matin dit que cette nuit, à deux heures et demie, un courrier extraordinaire venant d'Espagne est arrivé à Paris.

La nouvelle d'une prochaine descente des troupes autrichiennes vers le midi de l'Italie nous arrive encore une fois par voie d'Allemagne. Le 11 septembre on parlait beaucoup à Vienne d'un mouvement vers le sud que devaient faire les troupes cantonnées en Lombardie. Ce mouvement se rattacherait à une demande d'intervention adressée par le gouvernement napolitain au cabinet autrichien. Il paraît toutefois que rien n'a été décidé sur cette question à Vienne et que l'on veut attendre une réunion diplomatique annoncée pour le courant du mois d'octobre, afin de prendre une résolution définitive. On dit aussi que les observations de la France contribuent grandement à cette lenteur et à ces retards volontaires en ce qui concerne une intervention dans les états de l'Italie méridionale.

On assurait aujourd'hui que le gouvernement avait reçu hier des dépêches, dans lesquelles le général Damrémont rend compte de toutes les mesures qu'il a prises pour assurer le succès de l'expédition de Constantine. L'ensemble de ces mesures paraît, ajoute-t-on, avoir pleinement satisfait le gouvernement. Un officier, attaché au ministère de la guerre, a été expédié hier pour Bone.

On lit ce soir dans la *Charte* de 1830 : Les journaux ont parlé d'un arrêté ministériel qui aurait enjoint au syndicat des agents de change, de ne plus admettre à la cote que les actions industrielles des entreprises approuvées par le ministre des finances.

Ce qui peut avoir fait aviser à cette mesure, c'est que le syndicat des agents de change vient, en effet, de demander à M. le ministre des finances de la prendre, mais aucune décision n'a encore été rendue à cet égard.

On lit dans le *Mémorial de la Scarpe* : Le conseil général du département du Nord a émis, dans sa session qui vient de finir, le vœu que le chemin de fer de Paris à Lille fut dirigé par Arras et Douai, au lieu de passer entre ces deux villes, comme le proposait M. l'ingénieur en chef Vallée. Le conseil général a également été d'avis que l'embranchement sur Valenciennes prit naissance à Douai et non à Vitry. C'est là, comme on le voit, l'approbation du projet modifié par M. Cockerill, qui joint à l'avantage de lier entre eux de grands centres d'affaires et de populations, tels qu'Arras, Douai, Lille et Valenciennes, celui de mettre en communication prompte et directe les principales places de guerre du Nord de la France, tandis que le tracé primitif, outre qu'il ne satisfait pas à cette importante condition, laissait la ligne de Paris à la Belgique dépourvue, en cas de guerre, de la protection de nos places fortes. Ces considérations sont puissantes et détermineront sans doute le gouvernement et la chambre à adopter définitivement le tracé auquel les conseils généraux du département du Nord ont donné leur adhésion.

Nous sommes informés que la commission d'enquête, réunie à Lille le 2 de ce mois, a aussi été d'avis que ce projet devait être préféré, autant dans l'intérêt du pays que dans celui des produits des chemins de fer du pays. La commission a demandé en outre que Cambrai fût rattaché à la ligne principale, par un embranchement qui partirait de Douai.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* : Le département du Haut-Rhin vient de perdre l'une de ses illustrations industrielles dans la personne de M. André Hartmann, chevalier de la légion d'honneur, décédé le 17 septembre à l'âge de 91 ans. Doyen des fabricans de l'Alsace, M. Hartmann était le dernier de ces hommes à la volonté énergique, à la constance invincible qui ont fondé l'industrie de notre pays. Contemporain et ami des pères Kœchlin, Haussmann, Oberkampf, comme eux simple artisan d'abord, il unit ses efforts aux leurs, et partagea avec eux ces travaux qui ont ouvert à l'industrie cette voie de progrès qu'elle parcourt aujourd'hui, et qui ont appelé la richesse et le bien-être sur nos contrées.

M. Baudouin, prêtre attaché à l'église dite Française, faubourg St. Martin, cédant aux remords de sa conscience, vient de se séparer de cette prétendue église. Il vient de partir pour une retraite profonde. Avant son départ, il a rédigé la déclaration suivante :

« Au moment où je viens de rompre d'une manière définitive avec la secte inique de Châtel, je crois devoir à l'église, à mes pasteurs (et ma conscience en éprouve le besoin), de déclarer ouvertement que j'abjure toute participation avec les doctrines professées par la réunion impie qui s'intitule église catholique française. Ressentant la plus vive douleur d'avoir pu être compté au nombre de ses membres, au nombre des prédicateurs du mensonge, je me retire dans l'asile de la pénitence, afin d'y déplorer le malheur d'avoir été associé à cette œuvre d'iniquité.

« S'il me reste quelque adoucissement à la profonde douleur qui m'accable, j'en trouve le motif dans le soin que j'ai eu du moins, en conférant le baptême, de l'administrer selon le rit et l'intention de l'église de Jésus-Christ, contrairement à ce qui se pratique chez Châtel. C'est aux prières des charitables confrères dont je partageai autrefois les travaux dans le champ du Seigneur, et à la médiation toute puissante de l'auguste vierge mère de Dieu, que je suis sans doute redevable de mon retour, indépendamment des sentimens de répugnance et d'horreur que je ne pouvais m'empêcher de concevoir pour des doctrines perverses et subversives de tout ordre.

« Enfin mes yeux se sont ouverts, et maintenant plus que jamais je reconnais que ce n'est qu'en Jésus-Christ et dans l'église qu'il a fondée, que se trouve la voie, la vérité et la vie. Puisse la profession solennelle de ma foi en Jésus-Christ Dieu et homme tout ensemble réparer le scandale d'un enseignement contraire, dont j'ai eu le malheur de faire retentir le blasphème.

« Puisse surtout, et c'est le vœu le plus ardent de mon cœur, puisse mon retour à la vérité être imité de ceux dont j'avais moi-même imité le funeste égarement. Je désire que toute la publicité possible soit donnée à cette déclaration.

« Paris, le 17 septembre 1837. Signé, H. BAUDOUIN. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 21. — Toutes les affaires sont mortes sur les fonds français, et il y a une sorte d'apathie dans les cours. Cependant comme il y a eu un peu de hausse sur la rente 5 p. c., les autres valeurs se sont également raffermies.

On a répandu le bruit que l'ordre avait été envoyé hier au général Damrémont de partir sans délai avec l'armée expéditionnaire et de ne faire attention à aucune nouvelle tentative du bey de Constantine pour renouer les négociations.

Les affaires étaient plus nombreuses en actions industrielles. Cependant on n'a fait que de 1005 et 1000 sur les actions du chemin de fer de St. Germain. La rive gauche de Versailles était demandée à 725 et la rive droite offerte à 775. On croit que ces deux valeurs tendent à s'égaliser. Le Mulhouse fléchissait. Il était à 680.

Les actions de la banque de Belgique ne varient pas.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* ne contient aujourd'hui aucune nouvelle dépêche télégraphique d'Espagne, le courrier de Madrid n'est pas arrivé non plus.

Les nouvelles de la frontière confirment que le brigadier Puig ayant réuni tous les chefs et les états-majors de la milice nationale de Barcelone dans la vue de réconcilier les modérés avec les nouveaux élus, ses efforts ont été couronnés; on s'est promis réciproquement union et oubli du passé, et l'autorité a déjà pris des mesures pour recruter les bataillons et compléter l'armement de ceux qu'elle voudrait mobiliser.

On écrit de Madrid, le 13 septembre :

Madrid présentait aujourd'hui dès le matin un spectacle à la fois noble et imposant. Au premier bruit de l'approche des carlistes dans un rayon de 2 lieues, la population tout entière a pris les armes. La garde nationale brigait à la ligne la défense des postes les plus dangereux; 24 pièces d'artillerie légère avaient été disposées pendant la nuit sur plusieurs points. Les canonniers étaient à leur poste mèche allumée. 4 pièces étaient dans la rue d'Alcala, 2 à la porte de Sol, quelques canons sur la place Major, 6 garnissaient les avenues du château. Le Retiro était hérissé de canons. La garde nationale et les troupes ont bivouaqué; tous les postes ont été doublés. C'est à ces mesures de précaution qu'est due la tranquillité dont a joui la capitale. Il n'a pas été proféré au milieu de toute cette population armée, d'autres cris que celui de ralliement en faveur d'Isabelle II et de la constitution. La bourse est fermée comme les boutiques, il n'y a plus à Madrid que des soldats citoyens. Dans la matinée, vers 11 heures, 200 cavaliers de la garnison ont reçu l'ordre de sortir et de pousser une reconnaissance jusqu'à l'ennemi. Cette force était insuffisante, après un engagement meurtrier qui a coûté la vie au brave commandant Cardez et dans lequel un autre officier a été blessé, les cavaliers ont été obligés de se replier; la retraite s'est opérée en bon ordre.

Les nouvelles du 13 portent que des avis sûrs ont appris au gouvernement que l'ennemi continuait à se retirer vers Villadejos d'Albanis dans la direction d'Aranjuez; dès lors il devenait inutile de faire durer le service extraordinaire de la garde nationale et des troupes.

À 10 heures du matin, les soldats de la garnison, sont rentrés dans leurs casernes; les gardes nationaux ont regagné leurs foyers. Les boutiques ont été ouvertes de nouveau

et la sécurité habituelle des négocians et de la population a remplacé l'attitude martiale de Madrid pendant deux jours. (Correspondance.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 22 SEPTEMBRE.

LL. MM. le Roi et la Reine sont arrivés hier au soir à Laeken. A leur entrée dans le port d'Ostende, à bord du bateau à vapeur du gouvernement anglais *Ariel*, capitaine Smillett, le même qui les avait transportés à Ramsgate, LL. MM. ont été salués par l'artillerie, complimentées par les autorités civiles et militaires; des milliers de personnes s'étaient portées à la digue de mer, les navires dans les bassins et la plupart des maisons de la ville ont été pavoisées.

Un nouveau transport d'étalons, achetés en Angleterre pour le haras de l'état, par MM. du Roy de Blicqoy et T'Kint, est attendu à Anvers.

Les fêtes anniversaires de la révolution de septembre commencent demain. Le matin une salve de 21 coups de canon annoncera la solennité. A onze heures, une messe de *Requiem*, composée par M. Hanssens jeune, sera célébrée en l'église des SS. Michel et Gudule. A une heure, les courses de chevaux auront lieu dans la plaine de Mon-Plaisir. L'exposition des ouvrages du sculpteur Kessels, acquis par le gouvernement, sera ouverte au local de l'église des Augustins.

On construit au boulevard de l'Observatoire une chapelle gothique qui pourra contenir 2 à 300 personnes, et qui sera, dit-on, consacrée au culte anglican.

On écrit d'Anvers, 21 septembre :

« Un convoi de quatre waggons pavoisés, portant 80 personnes invitées à l'inauguration de la section du chemin de fer de Tirlemont, est parti à 11 1/2 heures pour cette ville. Plusieurs coups de canon ont été tirés au départ.

« Un grand malheur est arrivé hier soir au chemin de fer, à l'arrivée du dernier convoi et que l'on ne peut encore imputer qu'à l'imprudence. M. B..., négociant à Attre, âgé de 22 ans, ayant sauté d'un waggon pendant que le convoi marchait encore, est tombé sous les roues et a eu les deux jambes écrasées; déjà l'une d'elle est amputée. On craint pour les jours de cet infortuné jeune homme. »

On écrit de Gand, le 21 septembre :

On déploie en ce moment le zèle le plus actif pour rendre le concert du 28 septembre aussi brillant que possible, et nous pouvons annoncer que LL. MM. le roi et la reine auront lieu d'être satisfaits de cette soirée musicale. La Société des Chœurs, qui a déjà gratuitement procuré tant de plaisir aux habitants de notre ville, met tout en œuvre pour embellir le concert projeté.

Les personnes notables de Gand, invitées à l'inauguration du chemin de fer à Tirlemont, sont parties ce matin à 10 heures 7 minutes de Ledeburg, par un convoi extraordinaire qui avait attiré une immense foule de spectateurs. Le convoi se composait de deux chars à bancs remplis de messieurs et de dames, surmontés de drapeaux tricolores, et remorqués par la locomotive le *Soleil*. M. le gouverneur de la Flandre orientale faisait partie de ce convoi d'honneur. (Constitut.)

On espère à Gand mettre sur pied au moins une compagnie de garde civique, équipée, pour le jour de l'inauguration du chemin de fer.

M. Voisin, bibliothécaire de notre université, lequel se trouve actuellement à Paris, a obtenu du gouvernement français, pour la bibliothèque à laquelle il est préposé, une collection complète du *Moniteur universel*. Le même gouvernement a consenti, sur les sollicitations qu'avait fait faire M. Minne-Barth, à céder à l'Académie de Gand, pour moitié prix, une collection de plâtres modèles provenant du Musée de Paris.

Le *Requiem* qui sera exécuté demain à Ste. Gudule, de la composition de M. Ch. Hanssens, est une œuvre remarquable. Tout ce qu'une imagination riche peut offrir, en mélodie, de motifs heureux, en harmonie, d'effets grandioses, vigoureux et expressifs, se trouve réuni dans ce bel ouvrage. Trois répétitions successives qu'on en a faites cette semaine ont mis beaucoup d'amateurs et d'artistes à même d'en apprécier le mérite, et ces derniers n'hésitent pas à le mettre au rang des meilleures partitions qu'on ait écrites en musique d'église.

Bruxelles, 22 septembre (trois heures). — Bourse à peu près nulle Société Générale titres en nom fl. 790 P., certificats au porteur émission de Paris 1673; Société de Mutualité 1432 50 (143 1/4) P.; Banque de Belgique 4407 50 (141 1/4); Actions réunies 1022 50 A.; Raffinerie nationale 137 50 (143 3/4); Industrie Luxembourgeoise 1000 (pair) A. Canal de Sambre et l'Oise 1057 50 (105 3/4) A.

Il a été traité fort peu d'affaires en toutes ces valeurs. Les chemins de fer français sont cotés : Saint Germain 1000, Versailles rive droite 770 A., rive gauche 720 A., Mulhouse, 690 A., Montpellier 610 P.

L'actif espagnol reste stagnant à défaut de nouvelles, ouvert à 18 on à fait quelques pièces à 17 7/8, et il ferme à 18 P au comptant 17 7/8 fin courant.

On assure que depuis quelques jours des rixes assez violentes ont eu lieu à Awans, canton de Hollogne aux Pierres, entre les ouvriers flamands et wallons, qui travaillent aux chemins de fer. On dit que c'est un parti pris chez ces derniers d'éloigner des travaux tous les ouvriers étrangers, flamands ou autres. On ne saurait trop blâmer une telle conduite ; c'est aux autorités locales à faire comprendre à ces ouvriers combien ils sont repressibles et combien ils agissent contre leur propre intérêt ; car souvent eux mêmes sont obligés d'aller chercher de l'ouvrage dans les Flandres et ailleurs, et que diraient ils si l'on violait ainsi, à leur égard, toutes les lois de l'hospitalité. L'autorité sentira facilement qu'il ne faut point user de faiblesse, dans une telle circonstance, que ce serait porter préjudice au développement de l'industrie, surtout dans un moment où le manque de bras se fait sentir partout.

Le journal l'Encyclopedie, dans le cahier du mois d'août, qui vient de paraître, rend compte d'une belle opération chirurgicale, que M. le docteur Charles Phillips, de notre ville, a faite avec la plus grande adresse, sur le sieur Jamotte, de St. Séverin, en Condroz. Cet homme est aujourd'hui radicalement guéri d'une maladie qui le rendait infirme depuis 15 ans.

Le jeune opérateur, qui se livre avec autant de zèle que de succès aux opérations chirurgicales, promet de devenir un chirurgien distingué.

Avant-hier a eu lieu la distribution des prix aux orphelins de Ste. Barbe, devant la commission administrative des hospices ; M. le curé de St. Pholien, et un grand nombre de dames y assistaient. Ces jeunes filles sont au nombre de 78. Plusieurs ont donné des preuves de leurs progrès dans la diction, dans le calcul et dans l'histoire sainte. On a surtout remarqué leur habileté dans les ouvrages de main, la couture, la confection des robes, etc.

Après les exercices sur les diverses branches de l'enseignement, des récompenses ont été décernées ; elles consistaient en livres et boîtes à ouvrages.

On dit que le passage Lemonnier, dont les travaux avancent avec rapidité, pourra être livré à la circulation le 24 décembre de l'année prochaine, et que déjà plusieurs magasins sont retenus.

L'exposition des ouvrages de sculpture de M. Kessels, aura lieu aujourd'hui 23, à Bruxelles, dans l'ancienne église des Augustins. Le prix d'entrée est d'un franc.

M. Mathieu Kessels était né à Maestricht le 20 mai 1784. Les ouvrages exposés sont classés sous trois titres : 1° Plâtres-modèles, au nombre de 25. — 2° Marbres, au nombre de 10. Esquisses, au nombre de 38. En tout 73 morceaux.

Les statues en plâtre avaient souffert dans leur transport de Rome à Bruxelles. La tâche de les réparer a été confiée par le gouvernement à M. le sculpteur Simonis, qui s'est acquitté de ce travail pénible avec le plus grand soin et beaucoup d'habileté.

VERVIERS. — La régence vient de publier conformément à l'art. 140 de la loi communale, le compte des recettes et des dépenses de la ville pendant l'exercice 1836.

Table with 2 columns: Recettes (ordinaires, extraordinaires, non prévues) and Total des recettes. Values include 177,601 3/4, 78,784 90, 7,200 28, and 263,586 52.

Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires s'élèvent à la somme de 179,093 fr. 74 c.

La caisse communale offre un reliquat de 85,592 fr. 78 c.

Le jury d'examen pour la médecine vétérinaire vient de clore sa session. Il y avait 54 aspirants, 52 se sont présentés ; 31 seulement ont obtenu des diplômes. 9 de ces diplômes sont de 1re. classe et ont été accordés aux candidats qui ont subi tous leurs examens avec une grande distinction, savoir : MM. J. B. Delhay, de Bruglette (Hainaut) ; J. F. de Praetere, de Berchem (Flandre orientale) ; F. Huet, de Hennoyères (Hainaut) ; Lambeau, d'Encourt (Brabant) ; Van Cutsem, de Clabek (Brabant) ; Fabry, de Leau (Brabant) ; Gaudy, de Soignies (Hainaut) ; Michotte, de Marilles (Brabant), Vandevrede, de Steenhuff (Brabant).

Il y a 10 diplômes de 2e. classe, accordés aux candidats qui ont passé leurs examens avec distinction, et 4 diplômes de 3e. classe aux aspirants qui ont passé ces examens d'une manière satisfaisante seulement.

On écrit de Gand, 21 septembre :

LL. MM. le roi et la reine des Belges ont résolu, nous assure-t-on, d'assister à l'ouverture de notre chemin de fer. Des ouvriers sont occupés, depuis ce matin, à dresser à l'extrémité de la Prairie des Moines la tente sous laquelle seront reçus LL. MM.

Nous apprenons qu'une garde d'honneur se forme en ville pour se joindre au cortège de LL. MM.

On écrit d'Anvers le 22 septembre :

La fermeture de la digue de Burcht est portée maintenant à la hauteur des hautes marées ; on continue toujours à y apporter de la terre glaise afin de consolider les travaux. Nous sommes donc persuadés que les propriétaires de ce polder pourront encore, comme nous l'avons dit il y longtemps, ensemercer leurs terres avant l'hiver. Déjà des voitures peuvent circuler sur la nouvelle digue.

Une vingtaine de paquets de poisson ont été volés cette nuit, par un bateau pêcheur arrivé hier soir et amarré à la tête de la Grue.

Depuis quelques jours le mouvement de notre port est

LE POLITIQUE

considérable. On nous assure que pendant la journée d'hier, plusieurs chefs de nations ont été à la recherche d'ouvriers sans ouvrage afin de pouvoir charger et décharger les navires.

— Depuis un mois on s'est occupé de former des camps de manoeuvre presque dans tous les états de l'Europe. En France, nous avons le camp de Compiègne ; en Belgique, le camp de Beverloo vient d'être levé ; en Prusse, le camp de Tottow était rassemblée lorsque le choléra a obligé de le dissoudre. En Russie, le camp de Wossnesensk excite l'attention au plus haut point ; à cause du nombre de régiments de cavalerie qui y sont réunis. En Hongrie, un camp de dix mille hommes est rassemblée aux environs de Pesth pour les exercices d'automne ; en Italie, de grands préparatifs se font pour la formation d'un camp autrichien, commandé par le général Radetski, et il aurait déjà reçu les troupes, si l'invasion du choléra n'avait occasionné des débats.

— Il résulte d'un relevé fait avec scrupule des sommes perçues par le gouvernement français sur les jeux publics, que, depuis la création de cet impôt immoral, 460 millions ont été versés au trésor par les malheureux qui fréquentent les jeux publics.

INAUGURATION

DE LA SECTION DU CHEMIN DE FER DE LOUVAIN A TIRLEMONT.

Un temps superbe a favorisé hier l'inauguration de la section du chemin de fer de Louvain à Tirlemont.

Les divers convois venus de Tirlemont, Louvain, Welteren, Termonde, Anvers et Bruxelles, étaient réunis à Malines vers une heure. Un échevin de Tirlemont y a harangué M. le ministre des travaux publics, qui a répondu en quelques mots à son allocution.

Le signal du départ a ensuite été donné. Vers une heure et demie, les divers convois se sont remis en marche et sont arrivés vers 3 heures et demie à la station de Tirlemont. Les quatre convois étaient remorqués par le Congrès, le Juste-Lipse, l'Hercule et le Tonnerre. Les wagons étaient comblés.

En quittant Louvain, la route continue à travers un pays charmant, au milieu des campagnes les plus riantes. Les ingénieurs ont eu à vaincre sur cette section d'assez grandes difficultés, par suite des accidents de terrain. C'est ainsi qu'après avoir passé sur un remblais de près de 15 mètres de hauteur, les wagons semblent s'engloutir dans un souterain ou viaduc d'une assez longue étendue, au dessus duquel passe une large route.

Le pavillon destiné à recevoir les autorités était décoré avec élégance ; les tentures extérieures bleu et blanc et l'intérieur en rouge cramoisi. Les dames y étaient placées sur trois rangs s'élevant en amphithéâtre. En dessous avait été placée une estrade où il y avait des sièges pour recevoir les hauts fonctionnaires. Dans le fond du pavillon, on lisait l'inscription suivante :

Honneur et reconnaissance au gouvernement de Léopold Roi des Belges, fondateur du chemin de fer.

Le local de la station est très vaste, les bâtiments destinés à l'exploitation sont déjà très avancés et promettent d'être terminés vers la fin de l'année.

M. le bourgmestre attendait avec une députation de la municipalité l'arrivée des convois. Il a adressé le discours suivant à M. le ministre des travaux publics :

« Monsieur le ministre des travaux publics, Messieurs, l'événement que de nombreuses populations saluent avec enthousiasme en ce jour solennel ne promettra point en vain à la Libre-Belgique les faveurs du commerce et d'une prospérité toujours croissante.

« Riche par les productions de son sol, riche par le travail et par l'industrie de ses habitants, le chemin de fer, cette génération d'un génie sublime à laquelle les siècles ne peuvent opposer rien de comparable, multipliera ses relations avec les autres états, en la rendant l'entrepôt des peuples des deux hémisphères.

« Il lui donne un rang honorable en Europe ; on n'oubliera point que c'est elle qui, alors qu'on se plaisait à révoquer encore en doute sa nationalité, a osé entreprendre un travail prodigieux et s'imposer des sacrifices devant lesquels reculent encore des nations autrement puissantes et fortes.

« La ville de Tirlemont qui ne reste jamais en arrière, quand il s'agit d'industrie et de commerce, comme quand il s'agit de patriotisme, a su, depuis longtemps, apprécier les résultats immenses que doit produire cette nouvelle voie de communication. Elle peut espérer à la faveur du chemin de fer dans son enceinte, d'un embranchement qui doit la mettre en rapport avec la province de Namur, et des routes que la sollicitude éclairée du gouvernement du Roi se propose d'ouvrir, de ressaisir cette haute splendeur dont les guerres et les séides qui, dans les siècles précédents, ont alligé la Belgique, l'ont fait déchoir ; elle en sera d'autant plus fière qu'elle la devra au fondateur de l'indépendance belge, à son premier Roi, au monarque dévoué et chéri, qui, appréciant le caractère d'un peuple alors encore calomnié, a eu foi dans sa moralité et qui, après avoir garanti ses intérêts moraux, par des lois telles que celles qui organisent l'ordre judiciaire, la province et la commune, songe à établir sur des bases solides, son bien-être matériel.

« Honneur et reconnaissance à ce souverain bien aimé, honneur et reconnaissance aussi au ministre digne de lui et de l'époque, qui dirige d'une main si ferme des travaux nombreux qui s'étendent sur tout le royaume, et dont un seul suffirait pour illustrer un règne ; honneur et reconnaissance à ses honorables devanciers dont la noble confiance dans les destinées de la Belgique a préparé le succès d'une entreprise qui fait son orgueil ; honneur et reconnaissance aussi à ces habiles ingénieurs qui ont dirigé ces grands travaux, à qui nous devons ces beaux remblais, ces ponts hardis, ce tunnel magnifique que toute la Belgique vaudra visiter et qui, en provoquant l'admiration de nombreux étrangers fera connaître aux nations ce dont un peuple, longtemps opprimé, mais rendu à une indépendance qu'il saura maintenir au prix de ce qu'il a de plus cher, est capable.

M. le ministre des travaux publics a répondu à M. le bourgmestre par une allocution analogue à la circonstance.

On remarquait parmi les fonctionnaires assistant à la cérémonie, MM. le baron de Stassart, gouverneur de la province, le baron Van den Broeck de Terbecq, commissaire de district à Termonde, le baron Evvin, C. Rodenbach, commissaire de district à Malines, Legrelle, bourgmestre d'Anvers ; Van Bockel, bourgmestre de Louvain, et plusieurs sénateurs et députés.

Le cortège s'est mis en marche conformément au programme.

En tête du cortège se trouvaient M. le ministre des travaux publics, M. le baron de Stassart, tous deux en costumes, et M. le général Evain, en habit de ville.

Le cortège s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, où ces fonctionnaires ont été reçus par la municipalité. De là, MM. le ministre et le gouverneur sont allés visiter le nouvel hospice des orphelins, dont on admire généralement l'architecture et la distribution bien entendue. Cet édifice a été commencé en février 1835 et est près d'être achevé.

On remarquait les décors de la façade de l'Hôtel-de-Ville.

Sur le fronton se trouvait le chronogramme suivant :

IN HAC DIE JURIS THESAURUM CIVITAS HILARITER EXULTRAT.

En voici la traduction :

Dans ce jour la ville de Tirlemont se réjouit à bon droit.

Le banquet a commencé vers 5 1/2 heures, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville nouvellement décorée. Dans le fond se trouvait le portrait du Roi entre deux drapeaux aux couleurs nationales. Elle était éclairée

par 9 fenêtres, drapées de rideaux bleus et blancs. La table était de plus de 100 couverts. Vis-à-vis du portrait de S. M., on lisait l'inscription suivante :

Honneur à la Belgique qui marche à la tête des peuples du continent par son industrie et ses chemins de fer.

Cette inscription était entourée d'une couronne de lauriers. Au moment où le banquet a commencé, un ballon a été lancé. Après le banquet, a eu lieu le feu d'artifice.

Il d'vait y avoir deux convois extraordinaires pour le retour, l'un à 6 heures et l'autre à une heure après minuit ; mais il n'en a pas été ainsi. Le premier convoi, qui était de 7 à 800 personnes, fut obligé de s'arrêter à peine au sortir du Tunnel, par suite d'un accident arrivé à la locomotive l'Hercule : après une heure d'attente, la plus grande partie des voyageurs se décidèrent à se rendre à pied jusqu'à Louvain, croyant y être rejoints par le convoi, mais ce n'est qu'à six heures du matin que les wagons arrivèrent, et que les voyageurs harassés et morfondus, purent reprendre la route de Bruxelles, où ils ne sont arrivés qu'à huit heures.

Le Belge donne les détails suivants sur l'accident arrivé à l'Hercule :

« A peine le Tunnel est-il franchi, que l'essieu du remorqueur l'Hercule, se casse. Le convoi est arrêté. Cet accident n'offrait pas le moindre danger en lui-même, mais s'il fut survenu dix minutes plus tôt, dans l'obscurité du Tunnel, il en serait résulté une bagarre et, par suite, des malheurs sérieux.

« Mais s'il n'y avait pas danger, il y avait au moins désagrément. Malgré les signaux arborés dans les directions de Malines et de Tirlemont, huit heures se passèrent sans que l'administration centrale de Malines songât seulement à envoyer un remorqueur et des wagons pour prendre les voyageurs. Une moitié resta dans les voitures par une nuit froide et humide, l'autre moitié mieux avisée continua la route à pied jusqu'à la station de Louvain et envahit toutes les guinguettes avoisinantes.

« A cinq heures du matin seulement, le Juste-Lipse, envoyé de Tirlemont, avait poussé le convoi y compris le remorqueur démantibulé avec la plus prudente et la plus indispensable lenteur, à la station de Louvain. A maintes reprises les voitures dérivèrent des rails. Enfin, à Louvain, l'Hercule fut écarté au moyen de la gare d'évitement et le voyage se termina sans encombre sous la conduite du Soleil.

MM. Nathomb, Stassart, Evain, etc., empressés de rendre leurs devoirs au Roi, sont revenus par la poste.

Ces retards ont occasionné quelque inquiétude à Bruxelles.

THEATRE.

MM. Armand et Alerne faisaient hier leurs deuxièmes débuts, M. Berton et Mlle. Céleste, leurs troisièmes, dans le Concert à la Cour.

M. Alerne a un organe bien accentué ; il a chanté avec pureté les couplets : Pourquoi pleurer ? Il éprouvait une émotion visible, inséparable des débuts ; lorsqu'il sera débarrassé de toute crainte, notre Colin pourra lirer tout le parti possible de sa voix, qui est vibrante et sonore.

M. Berton terminait ses débuts par le rôle de Victor ; il l'a chanté avec goût ; les applaudissements sont venus constater son admission.

Mlle. Céleste faisait sa troisième épreuve dans le rôle de Carline ; l'émotion, la crainte avaient paralysé le peu de moyens de cette actrice ; elle n'a pas continué son rôle ; Mlle. Stevens a eu l'obligeance de la remplacer.

VILLE DE LIEGE.

PROGRAMME des cérémonies qui auront lieu les 27 et 30 septembre courant, en commémoration des événements de septembre 1830.

Le 26 septembre 1830, à 6 heures du soir, le son des cloches et des salves d'artillerie annonceront les fêtes du lendemain. Le 27, à 6 heures du matin, les cloches et le canon se feront également entendre, ce qui se renouvellera le même jour à midi et à 6 heures du soir.

Le drapeau d'honneur sera arboré à l'hôtel de ville.

Cet hôtel et les édifices publics seront illuminés.

Le 28, à 4 heures de l'après dînée, remise des prix et des récompenses aux élèves des écoles gardiennes réunis au local de St. André.

Le 29, à 6 heures du soir, une salve d'artillerie et la sonnerie des morts annonceront la cérémonie du lendemain.

Le 30 septembre, à 10 heures du matin, il sera célébré à la Cathédrale un service funèbre pour les victimes de septembre.

Les blessés, les autorités civiles et militaires, les officiers de la garde civique, et des détachemens de la ligne assisteront à cette cérémonie religieuse.

Le drapeau d'honneur sera confié aux blessés de septembre.

A l'hôtel de ville, le 20 septembre 1837.

Le président, Louis Jammé.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 18 SEPTEMBRE.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

MARIAGES 9.

P. J. Orban, tailleur de pierres à Hucorgne et A. M. Pinet, couturier, rue d'Amay. — T. Mozin, brosier, en Nassarue et M. A. Bourguignon, journalier, rue de l'Etuve. — O. Damoiseau, journalier, rue Beauregard et A. Noelmans, journalier, même rue. — P. J. Marial, peintre, rue de la Sirène et H. J. Dispa, sans profession, rue de la Rose. — G. A. J. Bobet, boulangier, rue des Mineurs et J. G. Sias, domestique, rue Puits en Sock. — N. H. W. Dehousse, tailleur, rue Vottem, et M. Marguerite Dupont, cult. même rue. — H. J. Houtain, charretier, au Thier à Liege et M. A. Libotte, journalier, aux Taves. — L. J. Lepienne, journalier, en Bêche et M. B. Grifnée, journalier, même rue. — A. Erhard, cœnyer, faubourg Saint Léonard et Marie Dieudonné Dehousse, sans profession, au Thier à Liege, veuve de J. Jules Gaucet.

Décès : 1 garçon, 3 filles.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 24 septembre 1837, 7e. représentation du 1er. mois d'abonnement, 3e. débuts de MM. Alerme, Jouard, Paul-Canut et Armand. La première représentation de la reprise de: FRA-DIAVOLO, opéra comique. La reprise de: LE POLTRON, vaudeville. La première représentation de: VAUGELAS, vaudeville. — On commencera à 6 heures.
L'administration demande, pour occuper un poste de confiance, une personne sachant bien lire et écrire et munie de certificats de probité; il lui sera alloué un traitement raisonnable.

TAXE DU PAIN, du 23 septembre.

Pain de seigle, 35 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 41 c.
Pain de ménage, 49 c.

ANNONCES.

Société d'Harmonie.

Le **TIRAGE DE LA TOMBOLA** aura lieu définitivement **DIMANCHE PROCHAIN, 24 du courant**, sur les cinq heures de l'après dîner. 1721

VICTOR MASSART-DAWANGE,

QUI DEMEURAIT RUE DES MINEURS, N° 29,
Vient de **TRANSFERER** son domicile rue Neuve, N° 982. 1742

HUITRES ANGLAISES, chez **ANDRIEN**, rue Souverain Pont.

Une **DEMOISELLE DE BONNE FAMILLE**, qui désirerait apprendre le commerce d'**ÉPICERIE** et d'**AUNAGE**, peut s'adresser rue du Pont, n° 903. 1740

A **LOUER**, pour occuper de suite, **UN BEAU ET VASTE QUARTIER**, place du Spectacle, aux Bains St Jean. 1729

On **DEMANDE** des **APPRENTIS**; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

 **UN CHEVAL** de selle, A **VENDRE**. S'adresser quai d'Avroy, n. 619. 1716

MAGASIN DE TOILES,

PLACE ST. DENIS, N. 743.
La V^e **CHARLES MÈRE DENEUMOULIN** vient de **RECEVOIR** UNE BELLE PARTIE DE TOILES SUPERFINES de 4/3, de 2 à 6 francs l'aune. 1726

CESSATION DE COMMERCE.

M^{me} JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT D'ILE, N° 833, FAIT DES **RABAIS CONSIDÉRABLES** sur les prix de ses **MARCHANDISES D'HIVER** qui consistent en Mérinos Français et Anglais, Napolitaine, Satin-Laine, Flanelle, Demi-Draps, Schals de tous genres, Gilets de satin et autres, Bas de laine, etc. 1730

FERMES A LOUER.

Le notaire **HOUBAER**, à Seraing, est chargé de louer 1° pour entrer en jouissance le 15 mars 1838, la **FERME DE CHOKIER** avec 101 bonniers de terre et prairies. 2° Et pour en avoir la jouissance le 1er. mai 1838, la **FERME DE PLAINEVAUX** avec 140 bonniers de terre et prairies. 1735

A LOUER

POUR EN JOUIR LE 24 DÉCEMBRE PROCHAIN,

UNE MAISON

A PORTE COCHÈRE,

SITUÉE FAUBOURG STÉ. MARGUERITE, A LIEGE.

Consistant en bâtiments d'habitation, magasin, cour, citerne, pompe, écurie, 7 pièces aux étages, grands greniers, une prairie de 18 verges grandes, et un jardin de 5 verges grandes, planté d'arbres en plein rapport, le tout ne formant qu'un ensemble.

S'adresser au notaire **BIAR**. 1708

LE **VENDREDI 13 octobre 1837**, à 10 heures du matin, **M^e DUSART**, notaire à Liège,

VENDRA AUX ENCHÈRES,

Devant **M. le juge de paix** des quartiers Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

UNE MAISON,

SITUÉE A LIEGE, RUE St. GEORGES, N° 649.

S'adresser pour connaître les conditions au bureau de la dite justice de paix, ou audit notaire, qui est chargé de **PLACER** sur bonne hypothèque un **CAPITAL** de 8 à 10,000 francs à l'intérêt de 4 o/o. 1733



MESSAGERIES

Pasquet, Briard, etc.

L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public qu'à **DATER DU 1er. OCTOBRE**, et par suite de **L'OUVERTURE** de la section du chemin DE FER DE TIRLEMONT à LOUVAIN, elle fera partir chaque jour à 7 1/2 heures du matin de **LIEGE** pour **TIRLEMONT** une diligence en correspondance en cette dernière ville avec les convois partant à 2 1/2 de relevée pour **LOUVAIN, MALINES, BRUXELLES** et **ANVERS**.

Un départ journalier de **TIRLEMONT** pour **LIEGE**, aura lieu à 10 1/2 heures matin, après l'arrivée des convois venant d'**ANVERS** et de **BRUXELLES**.

BUREAUX: **LIEGE**, place Verte, 42. **TIRLEMONT**, Hôtel de Flandre, sur la Grande Place. 1736

CATALOGUE

belle et nombreuse collection

LIVRES DE THEOLOGIE,

DROIT, LITTÉRATURE, HISTOIRE, ETC.,
PROVENANT DE DÉCÈS,

Dont la **VENTE** aura lieu chez **A. DUVIVIER**, rue Velbruck, n° 452, les **MARDI 17**, et **JEUDI 19 octobre**, à deux heures de relevée, où ledit catalogue se distribuera à partir du 3 même mois. 1737

VENTE

par suite de surenchère.

La **VENTE** d'une **MAISON** avec jardin par derrière, située en la commune d'**ANS**, en lieu dit **STER**, qui devait avoir lieu le 14 septembre, au bureau de la justice de paix de l'Ouest, par le ministère du notaire **WASSEIGE**, est **REMISE DÉFINITIVEMENT** au **LUNDI 25 SEPTEMBRE**, à 10 heures du matin. 1720

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Par acte reçu par **M^e BIAR**, notaire à Liège, le 21 septembre 1837

LA MAISON COTÉE 304,

SITUÉE FAUBOURG ST-GILLES, AUDIT LIEGE,

a été adjugée pour le prix de 2625 frs.

Aux termes du même acte, toute personne solvable, peut surenchérir d'un dixième ladite maison jusqu'au 2 OCTOBRE prochain, à midi, par une déclaration à faire en l'étude du dit **M^e BIAR**, rue Vinave d'Ile, à Liège. 1739

VENTE

DE DEUX

MAISONS DE COMMERCE.

LE **MARDI 10 OCTOBRE 1837**, A 9 HEURES DU MATIN, **M^e DUSART**, notaire, à Liège,

VENDRA;

Devant **M. le juge de paix** des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St. Martin,

1° **UNE MAISON**, sise à Liège, rue de l'Épée, derrière l'Hôtel de Ville, n° 1004.

Et 2° **UNE AUTRE MAISON** située en la même rue, portant le n° 1007.

S'adresser pour connaître les conditions au bureau de la justice de paix, ou en l'étude dudit notaire. 1734

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

LUNDI, MARDI ET MERCREDI, 25, 26 ET 27 SEPTEMBRE;

A DEUX HEURES PRÉCISES,

LE **NOTAIRE DUSART** VENDRA, RUE DE L'UNIVERSITÉ;

LE BEAU MOBILIER

GARNISSANT L'HOTEL DU COMMERCE,

Notamment: Secrétaires, Commodes, Tables à coulisses, Canapés, Chaises bouffées et autres; le tout en acajou et en chêne; Pendules, Glaces, Linge, Literie, Rideaux, Poêles, Cuisinière, Batterie de Cuisine, **UNE FORTE QUANTITÉ DE VINS**, de différentes qualités et des meilleures années, etc. 1705

VENTE

D'UNE BELLE

MAISON DE COMMERCE,
AVEC UN JARDIN DERRIÈRE,

POUR EN JOUIR LE 24 DÉCEMBRE PROCHAIN.

Cette propriété située **AU COMMENCEMENT DU FAUBOURG STÉ. MARGUERITE**, n. 54, à Liège, consiste en une grande boutique, 4 pièces, cuisine et buanderie au rez-de-chaussée, belles caves, six chambres aux étages, dont plusieurs avec cheminées en marbre, grands greniers, cour pompe, citerne, fournil, et un jardin planté de bons arbres et traversé par le ruisseau des moulins: le tout d'une contenance d'environ 32 ares.

LA **VENTE** qui avait été fixée au **mardi 19 du courant**, aura **DÉFINITIVEMENT LIEU AUX ENCHÈRES, LUNDI 30 octobre 1837** à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de **M^e BIAR**, notaire à Liège.

On peut voir la propriété tous les jours. 1738

AVIS.

L'ADJUDICATION de la fourniture des **FOURRAGES** nécessaires aux chevaux de l'armée, dans les provinces de Brabant, Flandre Orientale, Flandre Occidentale, Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg, pendant l'année 1838, n'ayant pas été confirmée, il y sera procédé le 11 octobre prochain, au Ministère de la guerre à Bruxelles.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale où il pourra être pris connaissance.

Liège, le 21 septembre 1837.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION:

VENTE

D'UNE BELLE

PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE,

SITUÉE A SCLESSIN.

LUNDI 9 OCTOBRE 1837, 2 HEURES DE RELEVÉE,

IL SERA PROCÉDÉ

EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE **M^e RENOZ,**

NOTAIRE A LIEGE,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

SITUÉS CAMPAGNE DE SCLESSIN,

EN LIEU DIT *la Chif d'Or*, SAVOIR:

1^{er} LOT.

UNE TRÈS-BELLE MAISON DE MAÎTRE, parfaitement construite et très-commodément distribuée, comprenant un très-grand nombre de pièces, remises, écuries, logement de jardinier, etc.; de cette maison dépendent de belles cours, grands jardins, bosquets et de superbes allées, une fontaine qui ne tarit jamais, une vaste prairie parfaitement arborée, le tout d'une superficie de 3 bonniers environ.

2^e LOT.

UNE FERME, à proximité de ladite maison, composée de bâtiments d'exploitation, d'un magnifique pressoir et de onze bonniers environ de très-bonnes terres, prairies, bois et vignes d'un grand rapport.

Ces immeubles sont situés à une lieue environ de la ville de Liège, et près de la grande route de Liège à Hay.

S'adresser pour les conditions de la vente à **M^e RENOZ**, notaire, et pour voir la propriété au sieur **Pierre LIBON**, fermier. On pourra voir la maison les mardi et vendredi matin. 1572

RÉPARATIONS

MAÇONNERIE, ETC., ETC.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIEGE,

METTRA

EN ADJUDICATION PUBLIQUE

Au rabais par voie de soumissions,

POUR DE VIVE VOIX ET A L'EXTENSION DES FEUX,

A la Salle de ses Séances,

Le **MERCREDI 18 OCTOBRE 1837**, A 3 HEURES PRÉCISES DE RELEVÉE,

LES TRAVAUX,

EN MAÇONNERIE, MENUISERIE, ETC., ETC.

A EXÉCUTER

POUR RÉPARATIONS A L'HOSPICE DE LA MATERNITÉ.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges, tous les jours de 9 à 3 heures. Les seules soumissionnaires seront admis à concourir.

NB. On ne commencera les travaux que le 15 mars 1838. 1685

VENTE D'UNE PIÈCE DE TERRE

A FLEMALLE-GRANDE.

LE JEUDI 28 SEPTEMBRE 1837, A 3 HEURES DE L'APRÈS-MIDI, en la demeure de M. N. F. LEBURTON, à Flémalle-Haute, M. FRAIKIN, notaire, PROCÉDERA devant M. le juge de paix du canton de Hologne-aux-Pierres, A LA VENTE D'UNE PIÈCE DE TERRE A LABOUR de la contenance de 4 v. g. située aux Hautes Longchetriches, commune de Flémalle-Grande, cultivée par M. Wallef.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER POUR CAUSE DE DÉPART.

MARDI 3 OCTOBRE 1837, A 10 HEURES PRÉCISES DU MATIN, M. DEMANY sortant de la maison qu'il occupe à Vieu, en Gondroz, fera VENDRE par le ministère du notaire DEMPTYNES,

TOUT SON MOBILIER, SANS RIEN RÉSERVER,

Consistant en Haute et Basse Garderobes, Armoires, Commodes, Secrétaires, Chaises, Tables, Literie, Bois de Lit, Couvertures en Laine, Chaudrons, Marmites, un beau Bac de Cochons, généralement tous ustensiles de Ménage. Six mois de crédit parmi caution. Les objets qui ne monteront pas à 2 francs se payeront comptant.

VENTE VOLONTAIRE DE MEUBLES.

LE LUNDI, VINGT CINQ SEPTEMBRE 1837,

A NEUF HEURES PRÉCISES DU MATIN, Au domicile de M. Charles GEURY, négociant à Jupille, il sera procédé

A LA VENTE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR,

D'UN MOBILIER

Consistant en tables, garde-robes, horloges, comptoirs et coussins à glaces, poêle, quinquets, étaineries, cuiveries, et autres objets trop longs à détailler. ARGENT COMPTANT.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE

LE MERCREDI 25 OCTOBRE 1837, A 8 HEURES PRÉCISES DU MATIN,

EN ADJUDICATION PUBLIQUE, AU RABAIS

PAR SOUMISSION, PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX, A la salle de ses séances.

LA FOURNITURE D'UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE

POMMES DE TERRE DE TROIS QUALITÉS:

CORNES DE GATTE, CANELLES ET BOULETS, EN PLUSIEURS LOTS.

Le cahier des charges est à voir tous les jours de 9 à 3 heures, au secrétariat de ladite commission où les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

VENTE PUBLIQUE DE DEUX

MAISONS,

LIBRES DE CHARGES.

LUNDI 9 OCTOBRE PROCHAIN A DEUX HEURES DE RELEVÉE,

M. RENOZ, NOTAIRE A LIÈGE,

VENDRA AUX ENCHÈRES

EN SON ÉTUDE, RUE DU POT D'OR,

- 1° UNE MAISON avec forge, cour et jardin, située à Liège, au commencement du faubourg St. Léonard, n° 50.
2° UNE MAISON contigue à la précédente, n. 51, avec un petit bâtiment et terrain propre à l'établissement d'une forge.
Ces deux maisons seront vendues séparément et puis en un seul lot. Elles mesurent ensemble une superficie de 410 mètres et en ont 10 de façade sur la voie publique.
S'adresser à M. RENOZ, dépositaire des titres de propriété

JEUDI 28 SEPTEMBRE 1837, DEUX HEURES DE RELEVÉE, IL SERA PROCÉDÉ

Pardevant M. le juge de paix du canton de HERVE, au lieu ordinaire de ses séances, à l'ancien collège à Herve, par le ministère de M. OPHOVEN, notaire, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'UNE BELLE FERME,

composée DE MAISON, bâtimens d'exploitation, UNE JOLIE MAISON DE MAITRE à coté, jardin, et plusieurs prairies y annexés, contenant six cents onze ares trente deux centiares, située en lieu dit Bahvansaux, commune de Battée, joignant à MM. de Fabribechers, Lhoest, Jserentant et Philippe, appartenant aux enfans Michel Derin, dudit lieu. S'adresser pour les conditions, en l'étude de M. OPHOVEN, au haut Tiège, à Herve.

MINISTÈRE DES FINANCES.

ADJUDICATION

De 500 mètres de DRAP VERT FIN, de 1500 mètres de DRAP VERT ordinaire, de 7000 mètres, de DRAP MARENGO, de 1000 mètres de DRAP GRIS et de 300 mètres de DRAP ÉCARLATE, pour la masse d'HABILLEMENT DE LA DOUANE. L'adjudication des fournitures ci-dessus indiquées aura lieu le SAMEDI 30 septembre 1837 à midi, au ministère des finances à BRUXELLES où l'on peut prendre inspection des échantillons-types, et du cahier des charges, tous les jours, le dimanche excepté, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 4 de relevée.

Les soumissions sur timbre et cachetées seront remises dans la boîte à ce destinée au plus tard le jour susdit à l'heure précitée. Tout fabricant qui voudra prendre part à l'adjudication devra joindre à sa soumission un certificat tant de l'autorité locale du lieu de son domicile que de celle de la commune où l'un des deux cautionnaires sont domiciliés, ledit certificat constatant que le soumissionnaire et ses cautions offrent toute garantie. Bruxelles, le 13 septembre 1837.

Le ministre des finances, E. D'HUART.

INSPECTION

ARMES DE GUERRE.

En vertu d'une autorisation de M. le ministre de la guerre en date du 14 septembre 1837, n° 219, 3° division, et sous son approbation ultérieure,

LE LIEUTENANT-COLONEL INSPECTEUR DES ARMES

ADJUDICATION PUBLIQUE

LA FOURNITURE

DE 15,000 BOIS DE FUSIL 1777 SECS,

C'est-à-dire ayant trois ans de coupe dont deux de magasin, et de 5000 non secs ou récemment débités: cette adjudication, divisée en lots de 500, aura lieu par bulletins cachetés au bureau de l'inspection, rue Haute Sauvenière, n° 35, à Liège, le 30 septembre 1837, à 11 heures du matin. On peut prendre connaissance, au même local, des conditions de l'adjudication, tous les jours de 8 à 10 heures du matin.

VENTE D'IMMEUBLES.

LE MARDI 26 SEPTEMBRE 1837, à 10 heures du matin,

Chez M. DORTU à DALHEM,

A la requête des héritiers de feu M. P. J. ANDRIEN, de Warsage,

Par le ministère de M. FLECHET, notaire, et en présence de M. le JUGE DE PAIX du canton de Dalhem,

IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT

LES IMMEUBLES

SUIVANS, SAVOIR :

- 1° UNE MAISON, bâtimens d'exploitation, 3 jardins, avec un hectare 83 ares 86 millièmes de prairie, le tout situé à Barchon, commune de Cheratte.
2° TROIS PIÈCES DE TERRE et une prairie, situées dans la commune de Warsage, mesurant ensemble 1 hectare 67 ares 78 centiares.
3° UNE TERRE de 17 ares 89 centiares dans la commune de Bombye.
Et 4° UNE MAISON, jardin, bâtimens d'exploitation, 2 prairies et 7 pièces de terre labourable, dans la commune de Fouron-le-Comte, d'une surface totale de 2 hectares 85 ares 6 centiares.
S'adresser audit notaire FLECHET, en son étude, à Warsage, pour connaître les conditions de cette vente et avoir de plus amples renseignements.

VILLE DE LIÈGE.

L'ADJUDICATION DES TRAVAUX relatifs à la CONSTRUCTION DES FONDAMENS DE L'ÉDIFICE DESTINÉ AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE n'ayant pas eu lieu au jour fixé, elle est REMISE à MERGREDI prochain, 27 de ce mois à midi. Il y sera procédé dans l'une des salles de l'hôtel de ville, et dans l'entretemps, on peut voir le plan et le cahier des charges, au secrétariat de la commune. Liège, le 22 septembre 1837.

Pour le président, l'échevin Piercot.

PROPRETÉ ET SALUBRITÉ.

Le collège des bourgmestre et échevins prévient les habitants qu'à partir du 1er octobre prochain, le balayage journalier doit avoir lieu, savoir: les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, entre huit et neuf heures du matin, et le samedi entre deux et trois heures de relevée.

Le collège invite de nouveau ses administrés à se conformer régulièrement à une mesure qui, prise dans l'intérêt de tous, exerce une influence incontestable sur la salubrité publique.

Les contraventions constatées seront chaque fois poursuivies devant le tribunal compétent.

A l'hôtel de ville, le 18 septembre 1837.

Le président, Louis Jamme.

BOURSES.

PARIS, LE 21 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates for Paris, Sept 21. Includes entries for Cinq pour cent, Trois pour cent, Act de la B de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardoin 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belg. Empr. 1832, Banque de Belg.

AMSTERDAM, LE 20 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates for Amsterdam, Sept 20. Includes entries for Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. P.-B. nouvelle, Russie, II. et C. 5, Inscr. au gr. livre, Certifi. à Amst., Pologne. L. fl. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 22 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates for Anvers, Sept 22. Includes entries for ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp de 48 mill., HOLL. Dette active, Rente remboursab., AUTRICHE. Métall., Amst., c. jours, Rotterdam, Idem., Paris, Idem., 2 mois, Lond. p. Estr. c., 2 mois, Ham. p. 40 HB. c., 2 mois, Bruxelles et Gand.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations. Includes entries for Amst., c. jours, Rotterdam, Idem., Paris, Idem., 2 mois, Lond. p. Estr. c., 2 mois, Ham. p. 40 HB. c., 2 mois, Bruxelles et Gand.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 22 SEPTEMBRE 1837.

Nous n'avons pas eu de variation en active Espagnole à notre bourse de ce jour, Ardoin ouvert 18 1/8 et reste 18 argent à demain. Primes à un mois 18 1/4 dont 1 p. c. cours. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 22 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates for Brussels, Sept 22. Includes sections for FONDS BELGES ET ÉTRANGERS and SUITE DES ACTIONS. Lists various financial instruments and their values.

PLACE D'ANVERS, LE 22 SEPTEMBRE.

Café. — Les ventes de ce jour se sont élevées à 700 balles Brésil de 23 3/4 à 24 1/2 c. et 200 balles Batavia ordinaire à 25 3/4 c. Coton. — On a cité la vente de 35 balles Bengale à prix inconnu. Cuirs. — Il s'est écoulé aujourd'hui environ 2,000 cuirs Buenos-Ayres et Monte-Video de poids et prix divers. Sucre. — En sucre brut il ne s'est rien fait de saillant. En raffiné, il s'est écoulé pour l'exportation environ 10,000 kil. pains Méliés à f. 18 et 6,000 kil candi à prix divers. Riz. — 160 balles Bengale bon ordinaire ont trouvé preneur à f. 8 1/2.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.